



**Le FPI First Capital réalise son plan d'arrangement précédemment annoncé**

*LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE DISTRIBUÉ AUX ÉTATS-UNIS  
NI AUX AGENCES DE TRANSMISSION DES ÉTATS-UNIS.*

**Toronto (Ontario) (le 1<sup>er</sup> décembre 2025)** – Le Fonds de placement immobilier First Capital (le « FPI » ou « First Capital ») (TSX : FCR.UN) est fier d'annoncer qu'il a procédé à sa réorganisation interne au moyen d'un plan d'arrangement précédemment annoncé (l'**« Arrangement »**). L'Arrangement, qui a pris effet le 30 novembre 2025, a simplifié la structure organisationnelle du FPI en éliminant First Capital Realty Inc., filiale en propriété exclusive du FPI qui était propriétaire, directement ou indirectement, de l'ensemble du portefeuille immobilier du FPI.

L'Arrangement constituait simplement une réorganisation interne. Sa réalisation n'entraîne aucun changement dans la stratégie, le portefeuille ou les activités du FPI. La stratégie de First Capital demeurera celle décrite dans l'information communiquée par le FPI.

**À propos du FPI First Capital (TSX : FCR.UN)**

First Capital détient et exploite, acquiert et développe des centres commerciaux à ciel ouvert ayant comme locataire principal un supermarché et situés dans les quartiers affichant les profils démographiques les plus solides au Canada.

**Mise en garde concernant les énoncés prospectifs**

Le présent communiqué contient de l'information et des énoncés prospectifs au sens de la législation en valeurs mobilières applicable, y compris des déclarations concernant la stratégie de First Capital. Les énoncés prospectifs ne reflètent pas des faits historiques, mais plutôt les attentes actuelles du FPI, et ils sont assujettis à des risques et à des incertitudes qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des attentes actuelles. Ces risques et ces incertitudes comprennent ceux qui sont exposés dans les documents d'information continue du FPI, notamment le rapport de gestion du FPI pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, ainsi que la notice annuelle courante du FPI. Le lecteur ne doit donc pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs. Le FPI se dégage de toute obligation concernant la publication d'une mise à jour de ces énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements ou à la suite d'événements futurs ou de circonstances nouvelles, sauf si la législation en valeurs mobilières applicable l'exige.

Tous les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué sont formulés à la date des présentes et sont présentés sous réserve de la présente mise en garde.

\* \* \* \*

Pour de plus amples renseignements :

Neil Downey

Vice-président directeur, Stratégies d'entreprise et chef des finances

416-530-6634

[neil.downey@fcr.ca](mailto:neil.downey@fcr.ca)

[www.fcr.ca](http://www.fcr.ca)

TSX : FCR.UN